



2023

J'adhère !

Bulletin à compléter et à retourner à :
CFE-CGC ORANGE
10/12, rue St Amand 75015 Paris
mail : adhesion@cfecgc-orange.org

Mes coordonnées personnelles

Madame Monsieur Né-e le

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Mail perso

Fixe Mobile

nouvel adhérent

Mes coordonnées professionnelles

Société

CSE

Ets secondaire

Adresse

CP Ville

Mail pro

Fixe Mobile

contact adhésion :

Ma situation

Salarié-e de droit privé :

CCNT Syntec autre convention

Préciser la convention :

Fonctionnaire

Contractuel de droit public

en activité en TPS / TPI / TPA / retraite

apprenti alternant contrat de professionnalisation stagiaire

Date d'entrée dans le Groupe : dans la Société :

Niveau de Classification / Fonction / Appellation :

Désirez-vous être Membre d'honneur ou Membre Bienfaiteur oui non

J'adhère au syndicat CFE-CGC Orange

J'opte pour un **règlement par chèque**

Je joins mon chèque à l'ordre de CFE-CGC Orange

J'opte pour le **prélèvement trimestriel**

Je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous

Je joins un RIB et j'informe ma banque

J'autorise à la CFE-CGC Orange à traiter les données recueillies dans ce formulaire pour m'adresser ses informations syndicales.

A :

le :

Signature

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée en juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à la CFE-CGC Orange, DPO, 10-12 rue Saint Amand, 75015 Paris Cedex 15, ou dpo@cfecgc-orange.org, avec une copie de votre pièce d'identité. L'accès à certains services est conditionné à votre consentement à nous transmettre les informations nécessaires à la fourniture de ces services. Les informations que vous nous communiquez pour adhérer à la CFE-CGC Orange sont traitées de manière confidentielle et sécurisée. En savoir + : <http://bit.ly/protectionCFECCG>.

MANDAT DE PRELEVEMENT (SEPA)

En signant ce formulaire, vous autorisez la CFE-CGC Orange à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. La demande de remboursement d'un prélèvement autorisé doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Les informations contenues dans le présent mandat ne seront utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Désignation Titulaire du Compte à débiter

Titulaire du compte :

Adresse

CP Ville :

Désignation du créancier

CFE-CGC Orange
12 rue Saint Amand
75015 PARIS

Compte à débiter (joindre RIB)

IBAN

BIC (Bank Identifier Code)

Numéro ICS

FR 91 ZZZ 522 754

Référence Unique de Mandat
(réservé au créancier)

Type de paiement : récurrent

Date et Signature :

Votre adhésion : une ressource indispensable au fonctionnement du syndicat

Nouvelle adhésion : bénéficiez d'un tarif préférentiel en payant par prélèvement

Nouvel adhérent, ou ancien adhérent (+3ans sans cotiser, en optant pour le paiement par prélèvement, vous bénéficiez d'une remise de 50% sur le tarif annuel « par prélèvement », (sauf ceux marqués d'une *) qui ne bénéficient d'aucun abattement) correspondant à votre niveau, durant la première année civile. Les prélèvements trimestriels démarrent à compter de l'enregistrement de l'adhésion. Les adhérents souscrivant au dernier trimestre bénéficient aussi des 50% sur l'année civile suivante.

Pour toutes les adhésions

- La cotisation est valable pour l'année civile en cours et dépend de votre classification au 1^{er} janvier de l'année.
- Vous êtes en TPS / TPI / TPA / retraite ? Vous bénéficiez d'un abattement de 50% sur le montant de cotisation correspondant à votre dernier niveau de classification. **Aucun changement en cours d'année.**
- Si vous réglez par chèque aucune remise n'est appliquée et vous réglez en un seul chèque le montant annuel indiqué.
- L'adhésion annuelle par prélèvement trimestriel vous permet de bénéficier d'un tarif annuel préférentiel, d'étaler vos règlements (en 2,3, ou 4 prélèvements en fonction de votre date d'adhésion, et se renouvelle automatiquement.
- Si vos coordonnées et votre situation évoluent, merci de nous en avvertir par mail à adhésion@cfecgc-orange.org.
- Pour résilier votre adhésion, adressez un mail à adhésion@cfecgc-orange.org, en stipulant clairement votre demande de résiliation, qui prendra effet au début de l'année suivante pour les paiements par chèque, ou du trimestre suivant pour les adhésions par prélèvement.

Cotisations annuelles 2023

Fonction Publique	CCNT	SYNTEC		Par prélèvement		Par chèque	Déduction fiscale
		ETAM	ingénieurs & cadres	Montant si 4 prélèvements	Total annuel	1 chèque annuel	
I.1-II.2	A - C	1.3-2.3		16 €	64 €	114 €	Selon votre régime fiscal, vous pouvez bénéficier : - soit d'un crédit d'impôt de 66% de votre cotisation si vous êtes au régime forfaitaire (notice fiscale) - soit d'une déduction de 100% si vous êtes au régime des frais réels (notice fiscale) Dans tous les cas une attestation fiscale vous sera envoyée au début de la période fiscale.
II.3	D	3.1-3.3		24,50€	98 €	148 €	
III.1-III.2-III.3	Dbis		1.1-1.2	35€	140 €	190 €	
IV.1-IV.2	E		2.1-2.2	49€	196 €	246 €	
IV.3-IV.4	F		2.3-3.1	69,50€	278 €	328€	
IV.5 et +	G		3.2-3.3	111€	444€	494€	
Alternant, apprenti, contrat pro, stagiaire *				5 €	20 €	20€	
Salariés étrangers travaillant hors de France*				-	100 €	-	
Membre d'honneur *				125 €	500 €	500 €	
Membre bienfaiteur *				250€ et +	1 000 € et +	1 000 € et +	

Avec votre adhésion, vous bénéficiez de nombreux services (liste non exhaustive)

- **Accès aux séminaires locaux et nationaux**, aux universités d'été et aux journées thématiques (avec prise en charge de vos déplacements, repas et hébergement selon les règles de l'événement).
- **Formations syndicales et thématiques** : ouverture sur le syndicalisme, représentants du personnel (CSE, RP, CSSCT, DS/RSS), techniques d'expression et de négociation, initiation au droit, à l'économie, au management...
- **Premier accès à un avocat** en cas de conflit avec l'entreprise dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales. Pour en bénéficier, l'adhérent doit impérativement obtenir du syndicat un accord par mail avant de contacter l'avocat, et avoir cotisé au moins 6 mois à plein tarif.
- **Conseils juridiques individuels** pour votre défense : prud'hommes, conseillers des salariés, fonction publique, droit social, CAF, Sécu et mutuelle...
- **Accès aux Commissions Internes Thématiques (CIT), aux Référénts Métiers (RMN), aux Groupes de Travail**, qui vous permet de développer et partager votre expertise et de participer à l'élaboration de la position du syndicat sur la signature des accords du Groupe Orange ou de la Branche des Télécoms.
- **Abonnement aux publications** du syndicat et de la confédération CFE-CGC.

La CFE-CGC Orange vous informe

Toute l'actualité de la CFE-CGC Orange est disponible sur notre site web : www.cfecgc-orange.org, également consultable depuis votre mobile ou tablette. Retrouvez nous aussi sur Facebook : www.facebook.com/cfecgc-orange, Twitter : <http://twitter.com/CFECGCOrange>, et LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cfe-cgc-orange>.

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une information privilégiée par mail :

- Flash Infos à chaque nouveau tract national
- Lettre locale de votre section, sur les thèmes qui touchent directement votre entité
- Invitation mensuelle aux restitutions des réunions de votre CSE, en réunion téléphone
- Lettre syndicale « Comprendre & Agir », sur l'actualité sociale de l'entreprise
- Lettre « Epargne & Actionariat », sur les sujets économiques, l'épargne salariale, l'intéressement et la participation